

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE L'HÔPITAL DE JOUR.

La prise en charge est personnelle et strictement individualisée tenant compte de la situation particulière de chaque patient et dans le respect de chacun.

Le patient hospitalisé respecte le présent règlement d'ordre intérieur. Il s'engage à participer au programme thérapeutique défini individuellement avec l'équipe soignante. Tout manquement à ces conditions donne lieu à une réévaluation du but et de la durée de l'hospitalisation.

Horaire :

Lors des jours de présence prévus par le contrat d'entrée, le patient doit arriver entre 8h et 8h45 et se présenter dès son arrivée au personnel soignant dans le living. Il lui est également demandé de signaler son départ. Il est impératif d'assurer une présence de 7h30 minimum. Toute absence ou changement de jour doit être préalablement discuté avec un membre de l'équipe lors d'une journée d'hospitalisation ou par communication téléphonique au 061/22.17.09.

Le déjeuner se prend dans le living. Chacun est invité à participer à la vaisselle. Le dîner, quant à lui, est servi au self-service à partir de 12h. En dehors de ces périodes, il vous est demandé de suivre votre grille d'activités. Une sieste est néanmoins possible de 12h30 à 13h30.

Règles de vie :

Chacun veillera au respect et à l'intégrité d'autrui, qu'il soit patient ou membre de l'équipe. Toute forme de violence verbale ou physique pourra entraîner la fin de l'hospitalisation et/ou des poursuites judiciaires.

Il est strictement interdit pendant les heures d'hospitalisation:

- de quitter le service ou la propriété.
- d'utiliser son véhicule, même à l'intérieur de la propriété.
- de rendre visite à des personnes d'autres pavillons.
- d'introduire, de consommer ou de conserver de l'alcool ou substances illicites au sein de l'établissement.
- de fumer dans les locaux du service.

Les consultations chez des médecins extérieurs ou autres rendez-vous seront pris en dehors des jours de présence à l'hôpital de jour.

La télévision est disponible de 12h30 à 13h30 afin de visionner le journal télévisé. Du café est disponible dans le living de 8h30 à 9h30 et de 14h30 à 15h30. Il vous est demandé de prendre chez vous vos médicaments du matin et du midi. Vous recevrez, lors de votre départ, un sachet comprenant votre traitement du lendemain.

L'usage du GSM est toléré mais de manière ponctuelle. Nous vous demandons de le couper durant les groupes psychothérapeutiques ainsi que dans les ateliers.

Le service se décharge de toute responsabilité en cas de vol, de perte, de prêt ou d'échange de matériel, quel qu'il soit. Toute transaction commerciale est interdite sur le site de la Clairière.

Tout ce qui n'est pas prévu dans le présent règlement d'ordre intérieur sera à discuter en réunion d'équipe.

Signature du patient :

L'équipe de l'hôpital de jour :